

AI Court Terme

Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. dans les produits Allianz Invest et Plan for Life +. Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français **Oddo Court Terme**, lui-même investi en totalité dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français Oddo Jour et accessoirement en liquidités.

La politique d'investissement du FCP consiste à rechercher une performance égale à celle de l'EONIA OIS, diminuée des frais de gestion, sur un horizon de placement inférieur à 3 mois.

Période de détention recommandée

3 mois

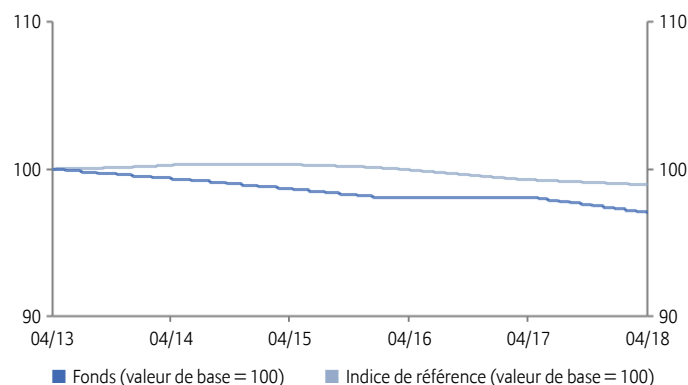
Date de création

01/09/2012

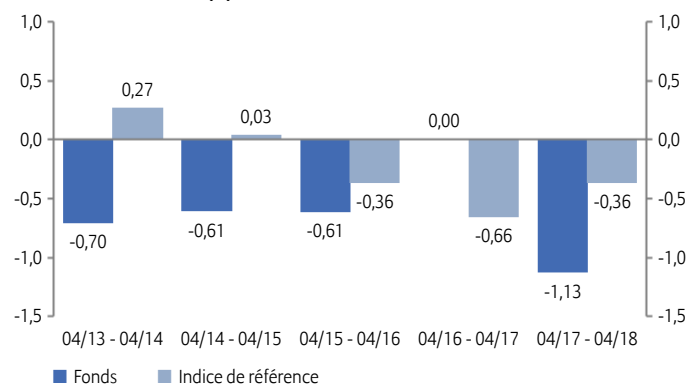
Performance (%)¹

| | Depuis 1/1 | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an | 3 ans | 3 ans p.a. | 5 ans | 5 ans p.a. | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | VNI |
|----------------------------|------------|--------|--------|--------|-------|-------|------------|-------|------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Fonds | -0,41 | -0,10 | -0,31 | -0,62 | -1,13 | -1,73 | -0,58 | -3,02 | -0,61 | -0,70 | -0,71 | -0,71 | -0,10 | -0,72 | 9,65 € |
| Indice de référence | -0,12 | -0,03 | -0,09 | -0,18 | -0,36 | -1,38 | -0,46 | -1,08 | -0,22 | 0,18 | 0,20 | -0,21 | -0,64 | -0,44 | |

Evolution VNI sur 5 ans¹



Performance annuelle (%)¹

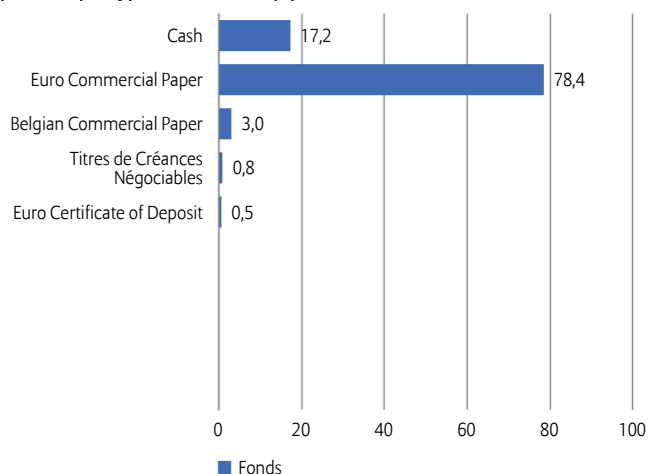


Indicateurs de risque/return

| | 3 ans | 5 ans |
|----------------------------|-------|-------|
| Active Return (%) | -0,12 | -0,39 |
| Alpha (%) | -0,14 | -0,06 |
| Bêta | -2,47 | -0,46 |
| Coefficient de corrélation | -0,69 | -0,26 |
| Ratio d'information | -0,55 | -1,73 |
| Ratio de Sharpe | -1,52 | -2,63 |
| Ratio de Treynor | 0,00 | 0,01 |
| Tracking error (%) | 0,22 | 0,23 |
| Volatilité (%) | 0,18 | 0,18 |

Structure du portefeuille

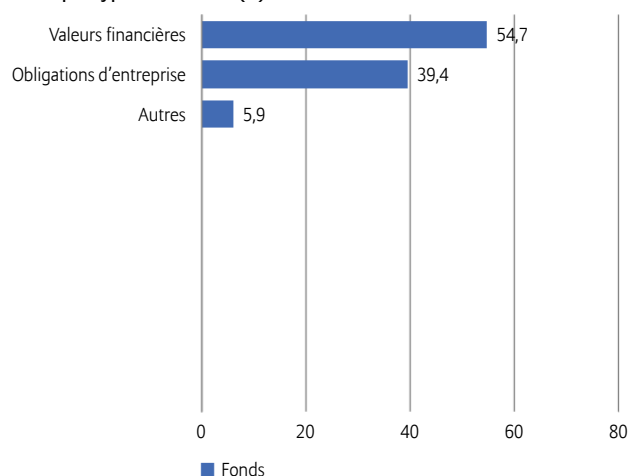
Répartition par type d'instrument (%)



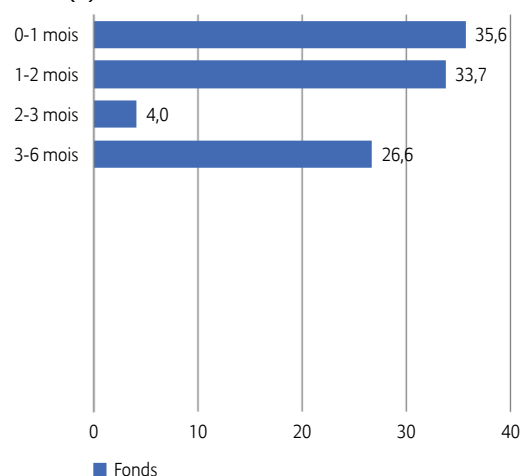
Principaux titres (en % de la valeur de marché)

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Electricite De France 0% 08/10/2018 | 3,28 |
| Unibail 0% 11/06/2018 | 2,88 |
| Ubs Ag London 0% 06/09/2018 | 2,87 |
| Ing Bank Nv 0% 31/07/2018 | 2,74 |
| Banque Palatine 12/06/2018 | 2,73 |
| Bnp Paribas 08/06/2018 | 2,73 |
| Bpce 0% 24/05/2018 | 2,73 |
| Ca Sud Rhone Alpes 27/08/2018 | 2,73 |
| Crcam D'Alpes-Provence 27/06/2018 | 2,73 |
| Societe Generale 31/08/2018 | 2,73 |
| Total | 28,15 |

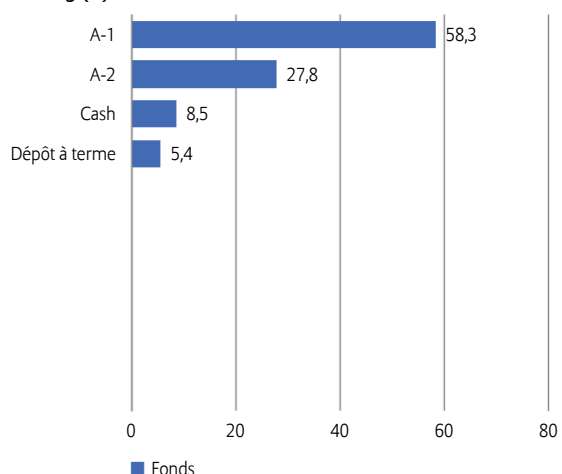
Répartition par type d'émetteur (%)



Répartition par maturité (%)



Répartition par rating (%)



Opportunités

- + Un portefeuille diversifié de titres de créances d'émetteurs privés ou publics, essentiellement Investment Grade et essentiellement libellés en Euro et de maturités courtes.
- + Une sélection d'instruments du marché monétaire de qualité par l'équipe de gestion.

Risques

- Pertes en capital potentielles liées au risque de crédit.
- Pertes en capital potentielles en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire.

Informations clés du fonds sous-jacent

| | |
|---------------------|---------------------------|
| Indice de référence | Eonia OIS |
| Société de gestion | Oddo BHF Asset Management |
| Date de création | 03/11/1983 |



Gestionnaires de fonds

Patrick Guerillot & Cyrielle Boyer

Commentaire du gestionnaire

Lors de sa dernière réunion du 26 avril, le Conseil des gouverneurs de la banque centrale européenne a décidé que le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeureront inchangés, à respectivement 0,00%, 0,25% et -0,40%. Le Conseil des gouverneurs a prévu que les taux d'intérêt directeurs resteront à leurs niveaux actuels sur une période prolongée et bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs. En ce qui concerne les mesures non conventionnelles de politique monétaire, nous confirmons que les achats nets d'actifs devraient être réalisés jusqu'à fin septembre 2018 au nouveau rythme mensuel de 30 milliards d'euros ou au-delà si nécessaire.

Durant le mois d'avril, la courbe des taux Euribor est restée toujours pentue et les taux de l'Euribor 1, 2 et 3 mois s'établissent respectivement à -0,371%, -0,341% et -0,329%. L'Eonia au 30 avril s'établit à -0,355%.

Nous avons choisi de continuer à investir essentiellement sur des Titres de Créances Négociables (TCN), à taux fixe et variable Eonia de 3 à 6 mois et jusqu'à 40% du portefeuille sur des TCN entre 6 mois et 1 an. Nous sommes également investis en obligations de maturité maximale 6 mois à hauteur de 2,7% de l'actif.

Remarques importantes

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Invest doit être au moins égal à 6.200 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. Les versements planifiés sur le contrat Plan for Life + doit être au moins égal à 600 euros par an, 300 euros par semestre, 150 euros par trimestre ou 50 euros par mois. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
 - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
 - Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Oddo BHF Management, société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° d'agrément GP 99011. SA au capital de 7.500.000 €. R.C.S. (registre de commerce) 340 902 857 - Paris.
12, boulevard de la Madeleine – F-75440 Paris Cedex 09, France – Tél. : +33 1 44 51 83 88. www.am.oddobhf.com

